



Unité d'aménagement 087-51

Le dernier calcul des possibilités forestières de l'unité d'aménagement 087-51 a été produit pour la période 2018-2023.

Il n'y a pas de nouveau calcul des possibilités forestières pour cette unité d'aménagement. Les éléments suivants ont été analysés afin de les mettre à jour.

Éléments analysés	Effets sur les possibilités forestières
Retrait de 22 500 hectares de lisières boisées riveraines	- 16 400 m ³ /an
Agrandissement de 5 420 hectares de l'aire protégée du Lac-Saint-Cyr annoncé en décembre 2020	- 6 100 m ³ /an
Ajustement à 220 hectares de pentes abruptes à l'aide de la cartographie LIDAR	- 300 m ³ /an

Modifications suite à la présentation des résultats préliminaires

Modifications	Effets sur les possibilités forestières
Les modalités associées aux grands habitats essentiels pour la norme <i>Forest Stewardship Council</i> ne sont plus considérées dans le calcul de l'impact de spatialisation	L'impact de la certification a diminué de 26 700 m ³ /an
Ajustement au tableau sur la répartition de la superficie considérée au calcul afin d'y intégrer les ajustements aux pentes abruptes de la cartographie LIDAR	Aucun

Répartition de la superficie considérée au calcul par catégorie de territoire

Catégories	Superficie	
	Hectares	%
Superficie totale de l'unité d'aménagement	536 530	100%
Retraits de superficie		
Territoire non forestier	130 530	24%
Territoire forestier peu productif (30 à 50 m ³ /ha)	3 530	1%
Territoire forestier exclu de l'aménagement	73 360	14%
Superficie destinée à l'aménagement forestier	329 110	61%

Superficie des travaux commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

Traitements commerciaux (récolte)	Superficie annuelle moyenne (ha/an)	
	2023-2028	2018-2023
Coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS)	3 540	3 580
Coupe avec protection des petites tiges marchandes (CPPTM)	0	0
Coupe avec réserve de semenciers (CRS)	0	0
Total des coupes totales	3 540	3 580
Éclaircie commerciale	50	50
Coupe progressive régulière	0	0
Coupe progressive irrégulière à régénération lente (CPIL)	150	150
Coupe progressive irrégulière à couvert permanent (CPIP)	0	0
Coupe de jardinage ou d'amélioration	0	0
Total des coupes partielles	200	200
Total des activités de récolte	3 740	3 780
% des coupes totales / récolte	95%	95%
% des coupes partielles / récolte	5%	5%

Superficie des traitements non commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

Traitements non commerciaux	Superficie annuelle moyenne (ha/an)	
	2023-2028	2018-2023
Ligniculture (essences à croissance rapide)	0	0
Plantation intensive (2 000 plants/ha)	80	80
Plantation de base (1 600 plants/ha)	1 500	1 500
Regarni	0	0
% des plantations dans les coupes totales	45%	44%
Total des travaux de reboisement	1 580	1 580
Nettoisement	330	330
Éclaircie précommerciale	0	0
Dégagement de la régénération naturelle	0	0
Dégagement de plantation	180	180
Élagage	0	0
Total des travaux d'éducation	510	510
Scarifiage partiel	150	150
Scarifiage en plein	1 580	1 580
Total de la préparation de terrain	1 730	1 730
Total des travaux sans récolte	3 820	3 820

Budget sylvicole disponible et investi

Le budget disponible dans la modélisation pour cette unité d'aménagement est de 2 846 000 \$ par année. La réalisation des travaux sylvicoles prévue à la stratégie requiert un budget annuel de **1 859 000 \$**, soit 65 % du budget disponible.

Décision du Forestier en chef

Considérant ces informations, je détermine les possibilités forestières pour ce territoire.

Possibilités forestières et écart avec 2018-2023

	Possibilités forestières (m³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2018-2023	445 800	0	0	0	69 800	31 500	0	100	0	547 200
2023-2028	427 100	0	0	0	66 900	30 300	0	100	0	524 400
Δ	-4%	-	-	-	-4%	-4%	-	0%	-	-4%

Recommandation du Forestier en chef

Certification forestière

Les modalités en regard de la certification forestière sont évaluées, mais les possibilités forestières ne sont pas réduites pour tenir compte de leur effet. Si un certificat ayant des modalités comparables à celles évaluées continue à s'appliquer dans cette unité d'aménagement, le Forestier en chef recommande au ministre de ne pas attribuer le volume ci-dessous tant qu'elles sont en vigueur.

Modalités reliées à la certification forestière

Les modalités pour les forêts de haute valeur pour la conservation reçues en 2017 pour la norme *Forest Stewardship Council* ont été maintenues..

	Possibilités forestières (m³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2023-2028	427 100	0	0	0	66 900	30 300	0	100	0	524 400
Certification	-1 300	0	0	0	-200	-100	0	0	0	-1 600

Documentation complémentaire

Des informations complémentaires sur le calcul et la détermination des possibilités forestières sont disponibles sur le site Internet du Forestier en chef.

Concernant les possibilités forestières de cette unité d'aménagement, la documentation antérieure à la période 2018-2023 peut être consultée dans la section *Archives* sur le site Internet du Forestier en chef.

Le Forestier en chef,



Louis Pelletier, ing.f.

Le 1^{er} novembre 2021